

# FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES

---

Le Directoire

Paris, le 20 janvier 2004

Le Fonds de Réserve pour les Retraites lance ce jour une procédure de sélection visant à attribuer deux mandats :

- le premier porte sur un « courtier de transition » dont la mission consistera à exécuter (et, éventuellement, à recevoir et transmettre pour exécution), des ordres d'achat et de vente d'instruments financiers pendant les périodes de mise en place de portefeuilles pour le compte du FRR, agissant par l'intermédiaire des gestionnaires d'actifs. Ce mandat contribuera à optimiser en termes de sécurité et de coût la construction des portefeuilles du FRR.
- le second mandat porte sur un gestionnaire « overlay », dont la mission consistera à conseiller le FRR et à assurer la gestion de son exposition aux risques de change de son portefeuille. Ce gestionnaire sera également chargé de la mise en œuvre des choix d'allocation tactique décidés par le FRR.

Cette sélection se place dans le cadre de la procédure dite de « dialogue compétitif » créée par le nouveau Code des Marchés Publics publié au Journal Officiel du 8 janvier 2004.

Les candidatures devront être remises avant le 1<sup>er</sup> mars 2004, 12h00, heure française.

L'ensemble des documents liés à cette sélection est disponible pour information sur le site internet du FRR [www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr)